



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 19 février 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

660, RUE DES ALVÉOLES

Demande déposée le 14 décembre 2023 par Monsieur Mario Chainey concernant le lot 3 141 827 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 660, rue des Alvéoles.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un bâtiment accessoire existant (abri d'auto) une distance de 0,9 mètre du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une distance minimale de 1,0 mètre.

Donné à Magog, le 22 janvier 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière